



« Ensemble aidons l'homme à se restaurer »

Banque Alimentaire
de la Loire

« Info BA42 »
août 2016

Information aux associations :

« un produit dont la DDM (Date de Durabilité Minimale) est dépassée est distribuable »

Anciennement appelée DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale), cette date apparaît sur les emballages des denrées alimentaires le plus souvent sous la mention « à consommer de préférence avant le ... »

A ne pas confondre avec la DLC (Date Limite de Consommation) qui interdit la distribution après dépassement.

Si cette DDM est dépassée et que l'emballage au contact direct de l'aliment est intact, **le produit est consommable :**

- la loi nous autorise à le distribuer
- il est sans risque pour la santé des personnes

Seule la qualité gustative ou nutritive « peut éventuellement » être dégradée.

A noter : les magasins de distribution peuvent vendre des produits à DDM dépassée.

Exemples de consommation possible si DDM dépassée sur les produits suivants :

chocolat



+ 24 mois

Plusieurs années après la date indiquée

pain



Tant qu'il n'est pas sec (DDM sur pain en sachet)

conserves



+ 24 mois

Plusieurs années après la date indiquée

lait UHT



+ 2 mois

après la date indiquée

épicerie



+ 24 mois

Plusieurs années après la date indiquée
- ex : farine, café, thé, riz

miel



Le miel n'est **jamais périmé**, le sucre également

produits secs



+ 3 mois

après la date indiquée
- ex : biscuits secs, céréales, chips

fromage sec



+ 2 semaines

après la date indiquée (sauf exception)



Les produits congelés aussi ! Tous ont une DDM dépassable de 3 à 6 mois.

Ne nous privons pas et ne gaspillons pas ces denrées consommables

Nous contacter

Banque Alimentaire de la Loire
23 rue Gustave Delory 42000 Saint-Etienne
04 77 91 11 61 ba420@banquealimentaire.org



<http://ba42.banquealimentaire.org>



<https://www.facebook.com/ba42.banquealimentaire>

Vous tenir informé